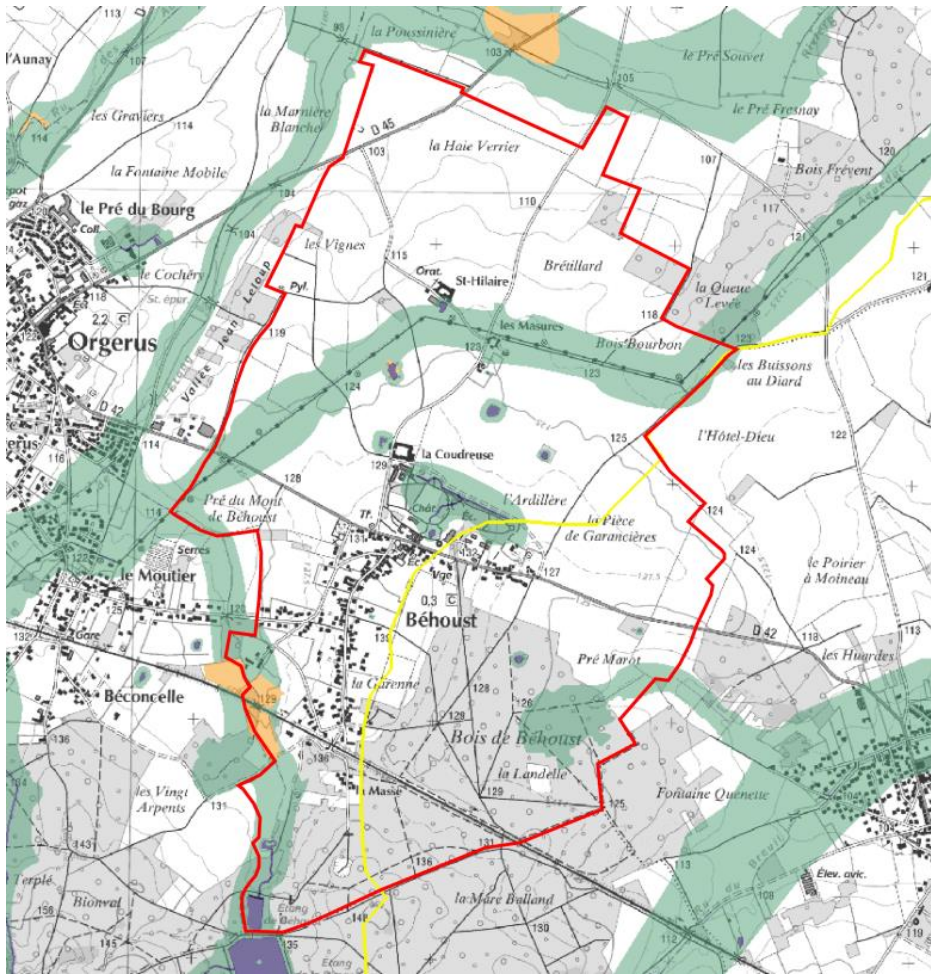


## DRIIE



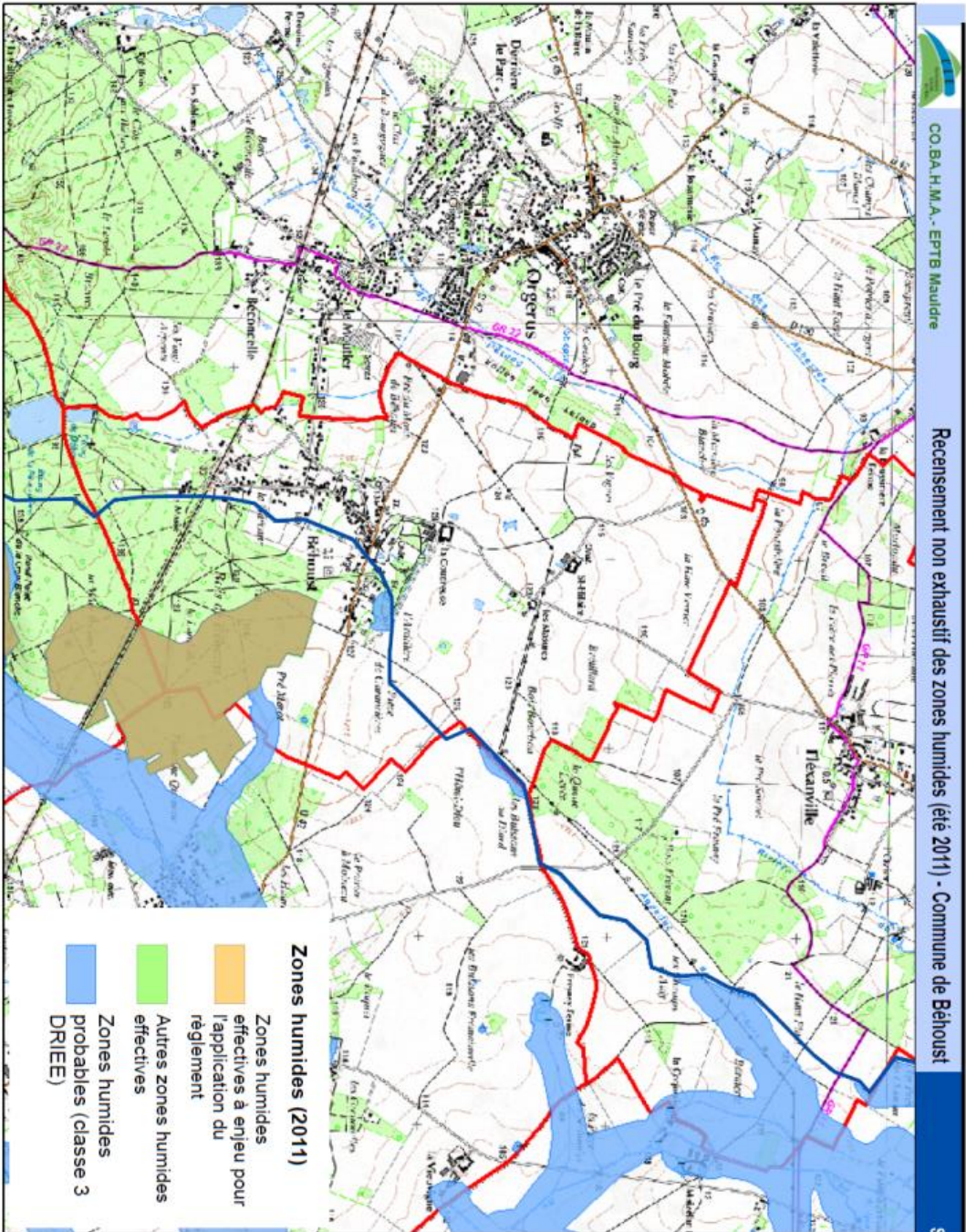
Carte interactive CARMEN

### Enveloppes d'alerte

- Classe 1
- Classe 2
- Classe 3
- Classe 5

| Classe   | Type d'information  |
|----------|---|
| Classe 1 | Zones humides de façon certaine et dont la délimitation a été réalisée par des diagnostics de terrain selon les critères et la méthodologie décrits dans l'arrêté du 24 juin 2008 modifié   |
| Classe 2 | Zones dont le caractère humide ne présente pas de doute mais dont la méthode de délimitation diffère de celle de l'arrêté : <ul style="list-style-type: none"> <li>- zones identifiées selon les critères de l'arrêté mais dont les limites n'ont pas été calées par des diagnostics de terrain (photo-interprétation)</li> <li>- zones identifiées par des diagnostics terrain mais à l'aide de critères ou d'une méthodologie qui diffère de celle de l'arrêté</li> </ul> |
| Classe 3 | Zones pour lesquelles les informations existantes laissent présager une forte probabilité de présence d'une zone humide, qui reste à vérifier et dont les limites sont à préciser.  |
| Classe 4 | Zones présentant un manque d'information ou pour lesquelles les informations existantes indiquent une faible probabilité de zone humide.  |
| Classe 5 | Zones en eau, ne sont pas considérées comme des zones humides   |

# COBAHMA



Février 2011



sources, références :  
IGN BDTopo  
OSM  
COBAHMA  
SIPM

**Périmètres de référence :**  
 SAGE Mauldre  
 Communes

Les zones humides effectives et effectives à enjeu sont issues d'un travail de terrain basé sur l'identification de la végétation hygrophile de zones proto-stables par recensement entre des données photographiques, les données et la connaissance des caractéristiques existantes, en particulier celles des zones à dominante humide de l'INRSN et les enveloppes d'aires des zones humides établies par la DRIEE.

La délimitation est indicative et ne doit pas être employée à l'échelle de la parcelle.